



Pôle Ressources
Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu succinct

Séance du 22 NOVEMBRE 2021 (18 h 30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier

Nombre de membres	: 33
En exercice	: 33
Présents	: 27
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 16/11/2021
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Romain EVRARD

Etaient présents :

Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Antoinette SCHERER, Pascal PAILHA (*arrivé en séance à 18 h 38 mn, délibération n° CM 2021-239*), Sophal LIM, Maryanne BOURDIN, Bernard CHAMPANHET, Frédéric GONDRAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel SEVENIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Catherine MOINE, Marc-Antoine QUENETTE (*arrivé en séance à 18 h 46 mn, délibération n° CM 2021-244*), Eric PLAGNAT, Romain EVRARD, Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Juanita GARDIER, Daniëlle MAGAND, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Catherine MICHALON, Patrick SAIGNE, Gracinda HERNANDEZ, Michel HENRY-BLANC, Simon PLENET, Véronique NEE, François CHAUVIN.

Pouvoirs :

Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémy FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Aurélien HERRERO, Jamal NAJI, Nadège COUZON.

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL MUNICIPAL A VOTE LES DELIBERATIONS SUIVANTES :

CM-2021-239 - ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE - MADAME VERONIQUE NEE SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR DENIS NEIME

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PROCEDE à l'installation de **Madame Véronique NEE** au sein de l'assemblée communale, et ce en qualité de Conseillère Municipale de la Ville d'Annonay, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Madame Véronique NEE au sein de l'assemblée communale.

CM-2021-240 - ADMINISTRATION GENERALE - COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES SUITE AUX DEMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MME CYRIELLE BAYON ET MONSIEUR DENIS NEIME

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la formation et la composition des commissions comme suit :

<p>Commission 1</p> <p>« Finances, ressources humaines et administration générale »</p> <p>Président : Simon PLENET, Maire d'Annonay</p> <p>Vice-Président : François CHAUVIN</p> <p>Vice-Présidente : Nadège COUZON</p> <p>Composée de : 21 membres titulaires / 7 suppléants</p>	
Membres titulaires	Membres suppléants
<p>Maryanne BOURDIN Michel SEVENIER Edith MANTELIN Clément CHAPEL Stéphanie BARBATO-BARBE Jérémy FRAYSSE Assia BAÏBEN-MEZGUELDI Romain EVRARD Juanita GARDIER François CHAUVIN Patrick SAIGNE Danielle MAGAND Aurélien HERRERO Antoine MARTINEZ Marc-Antoine QUENETTE Nadège COUZON Claudie COSTE Eric PLAGNAT Jérôme DOZANCE Michel HENRY-BLANC Véronique NEE</p>	<p>Lokman ÜNLU Antoinette SCHERER Gracinda HERNANDEZ Bernard CHAMPANHET Catherine MOINE Pascal PAILHA Sophal LIM</p>
<p>Commission 2</p> <p>« Cadre de vie, développement durable et attractivité »</p> <p>Président : Simon PLENET, Maire d'Annonay</p> <p>Vice-Présidente : Edith MANTELIN</p> <p>Vice-Présidente : Véronique NEE</p> <p>Composée de : 15 membres titulaires / 4 suppléants</p>	
Membres titulaires	Membres suppléants
<p>Edith MANTELIN Romain EVRARD Juanita GARDIER Maryanne BOURDIN Clément CHAPEL Frédéric GONDRAND Catherine MICHALON Catherine MOINE Antoinette SCHERER Bernard CHAMPANHET Nadège COUZON Jamal NAJI Eric PLAGNAT Jérôme DOZANCE Véronique NEE</p>	<p>Danielle MAGAND François CHAUVIN Patrick SAIGNE Claudie COSTE</p>

Commission 3 « Développement humain et solidarités » Président : Simon PLENET, Maire d'Annonay Vice-Présidente : Maryanne BOURDIN Vice-Président : Jérôme DOZANCE Composée de : 15 membres titulaires / 4 suppléants	
Membres titulaires	Membres suppléants
Jérémy FRAYSSE Assia BAÏBEN-MEZGUELDI Michel SEVENIER Stéphanie BARBATO-BARBE Patrick SAIGNE Laura MARTINS-PEIXOTO Maryanne BOURDIN Lokman ÜNLU Gracinda HERNANDEZ Bernard CHAMPANHET Pascal PAILHA Jamal NAJI Sophal LIM Jérôme DOZANCE Véronique NEE	Catherine MICHALON François CHAUVIN Marc-Antoine QUENETTE Michel HENRY-BLANC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CM-2021-241 - ADMINISTRATION GENERALE - REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - MODIFICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ELU Monsieur Patrick SAIGNE en qualité de représentant du Conseil municipal afin de siéger au Conseil d'Administration du Collège de la Lombardière,

RAPPELLE que les représentants du Conseil Municipal auprès des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement sont les suivants :

Madame Laura MARTINS-PEIXOTO

Conseil d'Administration du Collège des Perrières

Madame Gracinda HERNANDEZ

Conseil d'Administration du LEP J. & E. de Montgolfier

Monsieur Jérémy FRAYSSE

Conseil d'Administration de la Cité scolaire du Lycée Boissy d'Anglas & SEP CUMINAL

Monsieur Patrick SAIGNE

Conseil d'Administration du Collège de la Lombardière.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche ainsi qu'aux établissements publics locaux d'enseignement précités.

CM-2021-242 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour et par 1 voix s'abstenant : Mme Véronique NEE.

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal de la Ville d'Annonay portant sur la séance du 20 septembre 2021, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2021-243 - ADMINISTRATION GENERALE - OUVERTURES DE COMMERCES SUR LA COMMUNE D'ANNONAY - DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMIS un avis favorable à la proposition du Maire, à savoir de maintenir le nombre de dérogations à l'ouverture de 5 (cinq) dimanches par an pour l'année 2022 et les années suivantes, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-244 - SANTE PUBLIQUE - MISE EN PLACE DE "LA MAISON DES ADOLESCENTS" A ANNONAY - CONVENTION PARTENARIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de la structure d'accueil de jeunes en difficultés dite « LA MAISON DES ADOLESCENTS » et qui sera portée par les Etablissements Sainte Marie Drome-Ardèche, **APPROUVE** la conclusion de la convention constitutive de partenariat avec les partenaires suivants :

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE, PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, CENTRE HOSPITALIER ARDECHE NORD, EDUCATION NATIONALE, MISSION LOCALE, ADSEA, ADDICTIONS FRANCE ET APAJH.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à signer ladite convention, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-245 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2022 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PRIS ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022 et **AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-246 - FINANCES COMMUNALES - ENGAGEMENT - LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2022 (budget principal) à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **DELIVRE** cette autorisation dans les limites maximales fixées par la loi, selon la répartition indiquée dans les tableaux ci-après :

Synthèse par chapitres budgétaires

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL	crédits ouverts en 2021 (1)	
	crédits ouverts en 2021 (1)	limite du 1/4
chapitre 20 - immobilisations incorporelles	196 500,00 €	49 125,00 €
chapitre 204 - subventions d'équipement versées	636 756,00 €	159 189,00 €
chapitre 21 - immobilisations corporelles	1 911 451,00 €	477 862,75 €
chapitre 23 - immobilisations en cours	4 275 671,00 €	1 068 917,75 €
Total	7 020 378,00 €	1 755 094,50 €

(1) assiette à la date du 02/11/2021 (BP+BS+virements de crédits) - mesures nouvelles

Répartition par articles budgétaires

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	
	crédits ouverts en 2021 (1)	limite du 1/4
2031 FRAIS D'ETUDES	132 000,00 €	33 000,00 €
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	64 500,00 €	16 125,00 €
Total chapitre 20	196 500,00 €	49 125,00 €
20415321 BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES	28 850,00 €	7 212,50 €
2041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	307 897,00 €	76 974,25 €
20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	300 009,00 €	75 002,25 €
Total chapitre 204	636 756,00 €	159 189,00 €
2111 TERRAINS NUS	111 401,00 €	27 850,25 €
2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	1 074 600,00 €	268 650,00 €
21572 MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	7 500,00 €	1 875,00 €
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	280 550,00 €	70 137,50 €
21621 BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS - BIENS SOUS-JACENTS	2 500,00 €	625,00 €
21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	123 500,00 €	30 875,00 €
21831 MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	141 900,00 €	35 475,00 €
21838 AUTRES MATERIEL INFORMATIQUE	123 000,00 €	30 750,00 €
21841 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCILAIRES	7 500,00 €	1 875,00 €
21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	27 000,00 €	6 750,00 €
2185 MATERIEL DE TELEPHONIE	10 000,00 €	2 500,00 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000,00 €	500,00 €
Total chapitre 21	1 911 451,00 €	477 862,75 €
2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	188 500,00 €	47 125,00 €
2313 CONSTRUCTIONS	1 004 551,00 €	251 137,75 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 740 450,00 €	685 112,50 €
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	5 000,00 €	1 250,00 €
2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	300 000,00 €	75 000,00 €
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	37 170,00 €	9 292,50 €
Total chapitre 23	4 275 671,00 €	1 068 917,75 €
TOTAL GENERAL	7 020 378,00 €	1 755 094,50 €

CHARGE Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la délibération, **AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-247 - CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LA SOURCE-ANNONAY" - EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE, pour l'exercice 2021, d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association La Source, **DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2021 de

ladite subvention, **PRECISE** que les crédits budgétaires correspondant sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2021-248 - SPORTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES AMIS DU YOGA"

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € à l'association Les Amis du yoga, **DÉCIDE** le versement de cette subvention au titre de l'exercice budgétaire 2021, **PRÉCISE** que la dépense est inscrite au budget principal de la commune exercice 2021, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-249 - SPORTS - UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES LYCEES POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE OBLIGATOIRE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TYPE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention-type en annexe portant sur l'utilisation des équipements sportifs par les lycées pour l'éducation physique et sportive obligatoire et à intervenir avec les lycées d'Annonay, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et à signer la convention-type dont le projet est annexé à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-250 - SPORTS - UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLEGES POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE OBLIGATOIRE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TYPE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention-type ci-annexée portant sur l'utilisation des équipements sportifs par les collèges pour l'éducation physique et sportive obligatoire et à intervenir avec les collèges d'Annonay, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et à signer la convention-type dont le projet est annexé à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-251 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de conventionner avec **SOFAXIS**, dans le cadre du marché du Centre de Gestion de l'Ardèche, pour la couverture des risques statutaires du personnel, selon les modalités précisées dans la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CM-2021-252 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PRIS ACTE des modifications réglementaires concernant la réduction des jours RTT suite à autorisation d'absence ou congés pour raison de santé et la modification du congé paternité, **VALIDE** leur transposition dans le règlement du temps de travail au sein de la structure mutualisée, **APPROUVE** les modifications apportées au règlement

du temps de travail portant sur le paiement des heures supplémentaires (hors personnels de catégorie A) et la conversion des jours épargnés sur le CET en points retraite pour la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP), **ADOpte** la version modifiée du règlement annexée à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-253 - RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la création des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	C	3	TC - 35H
Adjoint technique	C	2	TNC - 28H
Adjoint technique	C	1	TNC - 25H

APPROUVE la suppression des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	C	1	TNC – 22,5H
Adjoint technique	C	1	TNC – 30H

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2021-254 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS CONFEREE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises par le Maire durant la période du 8 septembre au 21 octobre 2021 et ce, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 juillet 2020, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait à Annonay, le 24 novembre 2021
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire
Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance ont fait l'objet d'un examen par la Commission Générale le 15 novembre 2021. Elles peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur télétransmission auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 24/11/2021 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales